



Fondation Pour l'Enfance

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018





Fondation Pour l'Enfance

23 Place Victor Hugo
94270 KREMLIN BICETRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



Fondation Pour l'Enfance

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au conseil d'administration de la **Fondation Pour l'Enfance**.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Pour l'Enfance** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les « Faits caractéristiques de l'exercice » décrits dans l'annexe des comptes annuels qui mentionnent une réévaluation des actifs immobilisés appliquée aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous nous sommes assurés que les modalités retenues pour la comptabilisation des opérations avec les fondations sous égide et les fonds dédiés étaient fidèlement exposées dans l'annexe à la page 3.
- Plus généralement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 février 2019

Le commissaire aux comptes

EXPONENS



Stéphane CUZIN

Associé

CHARGES	31/12/2017		31/12/2017		31/12/2017
Achats					
Fournitures	4 235,21	4 235,21	4 916,92		
Autres achats et services externes		4 235,21			
Locations immobilières	7 553,55	375 586,99	236 522,84		139 060,04
Locations mobilières	1 805,34		3 190,85		29 773,30
Charges copropriété	14 021,19		1 116,28		2 784,00
Maintenance	3 983,55		14 707,42		8 980,00
Assurances	1 016,73		3 961,18		2 350,93
Etudes	17 760,00		1 016,73		337 819,02
Documentation & cotisation	1 379,70		23 720,00		
Honoraires gestion	16 353,79		1 588,40		
Comptabilité	12 100,00		25 564,72		
Communicat* & appels à dons	258 109,95		13 750,00		
Frais déplacements & réceptions	20 156,57		127 813,24		
Afranchissements	3 457,82		4 102,24		
Téléphone internet	9 292,93		6 314,20		
Frais bancaires	8 595,84		2 774,87		
Impôts & Taxes		26 239,31	26 917,96		49 355,86
Taxe foncière & s/les bureaux					
Frais de Personnel		174 528,05	167 892,21		28 895,53
Salaires	118 909,58		115 112,35		55,50
Charges sociales & Fiscales	55 618,47		52 779,86		28 840,03
Subventions		39 900,00	83 811,20		179 970,22
Contributions financières			83 811,20		
Contribution en instance d'affectation			83 811,20		
Fonds Dédiés		560 027,62	764 581,32		560 027,62
Fonds dédiés	205 098,66		207 104,88		22 666,86
Fondations sous égide	354 928,96		557 476,44		32 621,06
Charges de gestion courante		87 373,74	463,20		283 147,30
Charges financières					
Intérêts des emprunts	8 503,76		42 606,54		
Ints gestion trésorerie CFPE	5 727,11		9 329,07		
Prov.dépréciation portefeuille	73 142,87		5 644,71		
Autres Charges		6 000,00			
Charges exceptionnelles	6 000,00				
Dotation aux amortissements et provisions		913 579,32	86 844,72		
Amortissements	89 494,49				
Engagement sur Fonds dédiés		824 084,83	657 692,60		32 378,86
Solde créditeur					
Résultat de l'exercice					106 479,15
		2 187 470,21	2 074 049,51		2 187 470,21
					2 074 049,51

**ANNEXES DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers, elle comporte des éléments d'information complémentaire aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation.

Les éléments d'information ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- ✘ Au 31 décembre 2018, la Fondation a procédé à la réévaluation de ses biens immobiliers :
 - Les bureaux sis au Kremlin-Bicêtre ont été réévalués pour un montant de 89K€
 - Les bureaux sis à Ivry-sur-Seine ont été réévalués pour un montant de 147K€
 - Les bureaux sis à Paris ont été réévalués pour un montant de 358K€

La différence entre la valeur comptable de ces biens et la valeur réévaluée a été portée dans le poste écart de réévaluation pour un montant total de 595 K€

- ✘ Des conventions de fonds dédiés ont été arrêtées en 2018 avec les partenaires suivants :
 - Fonds «Charlotte »
 - Fonds « Enfants d'Irak »

- ✘ Une convention pour la création de fondation sous égide a été signée en 2018 avec le partenaire suivant :
 - La Fondation CLERIS qui a pour mission l'épanouissement des enfants défavorisés grâce à la pratique de la musique instrumentale ou chorale

- ✘ Legs et assurance-vie :
 - Legs de Planchais : 110 K€
 - Legs de Michaux 42 K€
 - Assurance-vie de Martin 492€

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies dans le règlement 2016-07 du 04/11/2016 de l'autorité des normes comptables (ANC) tel qu'homologué par arrêté ministériel du 26/12/2016 et conformément au règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et aux dispositions du règlement CRC 2009-01.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/18 au 31/12/18.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de méthode exposé concernant l'évaluation des actifs immobilisés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les constructions réévaluées au 31 décembre 2018.

Fonds dédiés

En matière d'enregistrement des flux liés aux Fondations sous égide et aux Fonds dédiés, la Fondation applique les dispositions du règlement CRC N°2009-01 du 3 décembre 2009. Les fonds collectés pour des Fondations abritées et des Fonds dédiés pour des projets définis non utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard à la clôture de l'exercice sont inscrits au 31 décembre 2018 dans le poste Fonds dédiés.

A- ACTIF DU BILAN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de donation sauf les constructions qui sont évaluées à leur valeur actuelle estimée au 31 décembre 2018.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est significative et mesurable.

Les méthodes d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Constructions	25 & 50 ans	Linéaire
Installations, agencements	7 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire
Matériel de bureau, informatique	3 à 5 ans	Linéaire

Les frais d'acquisition des locaux ont été comptabilisés dans le prix d'acquisition.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La Fondation pour l'Enfance a souscrit des parts du FCT Hugo à travers trois sociétés en participation, pour un montant global de 510 000 €.

➤ VICTOR PATRIMOINE

- Souscription de 200 parts de 1 000€ = 200 000 €
Libérée et versée au 31/12/18 pour 100% soit 200 000 € (il a été remboursé 197 872.21 € au 31/12/2018)

➤ VICTOR GFE 2

- Souscription de 220 parts de 1 000€ = 220 000 €
Libérée et versée au 31/12/18 pour 100% soit 220 000 € (il a été remboursé 217 659.47 € au 31/12/2018)

➤ **VICTOR 3**

- Souscription de 90 parts de 1 000€ = 90 000 €
Libérée et versée au 31/12/18 pour 100% soit 90 000 € (il a été remboursé 86 197.56€ au 31/12/2018)

➤ **NOBIS**

- Souscription de 250 parts de 1 000€ = 250 000 €
Libérée et versée au 31/12/18 pour 53.50% soit 133 750 (il a été remboursé 55 057.25€ au 31/12/2018)

CREANCES :

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.
Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Le coût d'acquisition des VMP est constitué du prix d'achat

Le portefeuille de la Fondation se décompose ainsi :

- Portefeuille titres : 889 242.51€
- Assurances-vie : 786 169€, dont 136 169€ d'intérêts

La Fondation a choisi de passer en charges de l'exercice les frais accessoires (droit de mutation, honoraires ou commission et frais d'acte) liés au coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement.

Les moins-values de cession de l'exercice se sont élevées à 10 794.35 €

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition ou d'apport et la valeur probable de réalisation. A la clôture une moins-value latente a été constatée sur le portefeuille titres. Elle a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 73 143€.

Par ailleurs, les plus-values latentes dégagées mais non comptabilisées au 31/12/2018 s'élevaient à 311 500.27 € (contre 335 236 € au 31/12/2017).

B- PASSIF DU BILAN

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Ces provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

AUTRE DETTES :

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominal

C- ENGAGEMENT HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES :

- ✘ Un emprunt de 390 000 € a été contracté le 15 janvier 2012 auprès de la banque HSBC pour l'acquisition des locaux -sis 80/94 bd de Reuilly 75012 Paris-, sur une durée de 15 ans, garanti par un privilège de prêteurs de deniers.
(PV du Conseil d'Administration du 27 septembre 2011)
Capital restant à rembourser au 31/12/18 : 236 649€
- ✘ Nantissement du contrat d'assurance vie Federlux Capital N° FCAPI01303 à hauteur de 670 000 € au profit de LCL le 17 novembre 2014

ENGAGEMENT RECU :

Néant

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE :

La Fondation a bénéficié de nombreuses heures de bénévolat au cours de l'exercice. Pour les 8 principaux bénévoles cela représente un volume de 1 326 heures. Pour les autres

bénévoles répertoriés au sein de la Fondation, il n'est pas tenu un décompte précis des heures consacrées à la Fondation.

La Fondation a bénéficié de convention de mécénat de compétence.

Il convient d'ajouter à cela les frais engagés par certains bénévoles et abandonnés au profit de la Fondation, ce qui représente une somme de 6 026€ pour l'exercice.

*** * * * ***

Les tableaux financiers présentés ci-après comportent les informations obligatoires ainsi que les informations significatives prévues par la réglementation en vigueur.

IMMOBILISATIONS

Cadre A		Valeur brute début	Augmentations		
			Réévaluations	Acquisitions	
immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	5 063,40			
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre		2 561 363,05	595 162,40		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		59 878,72		30 938,75	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques, mobilier		6 254,63		560,34	
Avances et acomptes					
Immobilisations en cours					
	Total III	2 627 496,40	595 162,40	31 499,09	
Immobilisations financières					
Autres participations					
Autres titres immobilisés		244 792,63			
Prêts et autres immobilisations					
	Total IV	244 792,63	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		2 877 352,43	595 162,40	31 499,09	
Cadre B		Diminutions		Valeur en fin d'exercice	Réévaluations Valeur
		Par virement	Par cession		

Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	i) (
Autres postes d'immobilisations incorporelles	ii) (5 063,40	
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre				3 156 525,45	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				90 817,47	
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques, mobilier		949,63		5 865,34	
Avances et acomptes					
Immobilisations en cours					
	Total III	0,00	949,63	3 253 208,26	
Immobilisations financières					
Autres participations					
Autres titres immobilisés		41 579,12		203 213,51	
Prêts et autres immobilisations					
	Total IV	41 579,12		203 213,51	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		41 579,12		3 461 485,17	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	4 822,40	241,00		5 063,40
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre		596 927,01	80 998,44		677 925,45
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		7 695,39	7 607,22		15 302,61
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatiques, mobilier		5 204,55	647,83	949,63	4 902,75
Avances et acomptes					
	Total III	609 826,95	89 253,49	949,63	698 130,81
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		614 649,35	89 494,49	949,63	703 194,21

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminution Reprises	Montant de l'exercice
Provisions Réglementées et réserves				
Fonds d'investissement				
Réserves de compensation				
Réserves pour grosses réparations				
Fonds de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0		0	0
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour perte sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL I	0		0	0
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stock et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL II	27 633	73 143	27 633	73 143
	27 633	73 143	27 633	73 143
TOTAL GENERAL	27 633	73 143	27 633	73 143
- exploitation	0	0	0	
- financier				
- exceptionnel				

TABLEAU DE SUIVI DES DOTATIONS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A+B+C
Dotation sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	2 220 000,00			2 220 000,00
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 000 000,00			1 000 000,00
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluations sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Dotation avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
Ecart de réévaluation		595 162,40		595 162,40
Réserves	483 345,33		-106 479,15	376 866,18
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Ecart de réévaluations sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-106 489,07	106 489,00	32 873,86	-32 873,93
TOTAL	3 596 856,26	701 651,40	-73 605,29	4 159 154,66

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D=A-B+C
Dons manuels					
Dons					
Autres dons				8 000,00	8 000,00
Mécénat					
Total	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
Fonds Dédiés					
Fonds Dédiés	403 682,41	403 682,41	-205 098,66	51 100,00	249 683,75
Fondations abritées	712 531,50	712 531,50	-354 928,96	764 984,83	1 122 587,33
Total	1 116 213,91	1 116 213,91	-560 027,62	816 084,83	1 372 271,11
TOTAL	1 116 213,91	1 116 213,91	-560 027,62	824 084,83	1 380 271,11

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
De l'actif immobilisé				
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant				
	Clients douteux ou litigieux	0,00	0,00	
	Autres créances clients	0,00	0,00	
	Débiteurs divers	1 192,00	1 192,00	
	Charges constatées d'avance	301,20	301,20	
	TOTAL	1 493,20	1 493,20	0,00

Cadre A	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit					
	- à un an au maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine	236 648,84	25 577,22	111 452,31	99 619,3
	Dépôt de garantie	24 237,25	6 717,00	17 520,25	
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 806,31	34 806,31		
	Dettes sociales	24 324,15	24 324,15		
	Dettes fiscales	1 805,97	1 805,97		
	Convention de trésorerie	490 480,33	490 480,33		
	Autres dettes	33 656,38	33 656,38		
	Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
	TOTAL	845 959,23	617 367,36	128 972,56	99 619,3

Emprunts souscrit en cours de l'exercice	0,00			
Emprunts remboursés en cours de l'exercice	24 723,40			

PRODUITS A RECEVOIR

(Articles R.123-195 et R.123-196 du code du commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients & comptes rattachés		
Autres créances	153 663,04	3 165,86
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	136 169,02	136 166,91
TOTAL	289 832,06	139 352,76

CHARGES A PAYER

(Articles R.123-195 et R.123-196 du code du commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	34 806,31	33 861,09
Dettes sociales & fiscales	26 130,12	32 032,14
Autres dettes	17 656,36	25 820,00
Convention de trésorerie	490 480,33	484 753,22
TOTAL	569 073,14	576 466,45

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Articles R.123-195 et R.123-196 du code du commerce)

Produits constatés d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00	0,00

Charges constatées d'avance	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	301,20	915,75
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	301,20	915,75

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions		
TOTAL	0,00	0,00

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/2018	31/12/2017
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Engagements à réaliser s/dons & subventions	16 000,00	40 100,00
TOTAL	16 000,00	40 100,00

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES

La Fondation Pour l'Enfance a pour but de venir en aide moralement, matériellement et financièrement, directement et indirectement, aux personnes privées et aux œuvres qui assurent la protection de l'enfance et l'aide à la fonction parentale.

- ✗ En venant au soutien de structures, œuvrant dans le domaine de l'enfance
- ✗ En finançant tous travaux de recherche, d'études, campagnes de communication, et d'actions ou projets innovants entrant dans l'objet de la Fondation
- ✗ En créant des fondations sous égide intervenant sur les mêmes missions sociales

Les modalités d'élaboration de Compte Emplois Ressources requièrent une comptabilité analytique.

Pour les missions sociales, les frais de mission et les frais de structure sont affectés directement.

Les frais de masse salariale et les frais généraux sont répartis en fonction d'une clé de répartition annuelle basée sur la répartition du temps de travail.

Pour l'exercice 2018, la masse salariale et les frais généraux sont répartis de la manière suivante :

	Frais généraux	Masse salariale	TOTAL	Répartition en pourcentage
Missions Sociales	176 736	113 533	290 269	65,38%
Frais d'appel à la générosité du public	25 804	15 579	42 384	9,50%
Frais de Fonctionnement	69 035	44 355	113 390	25,11%
TOTAL	271 575	174 467	446 042	100,00%

Compte d'Emploi Ressources année 2018

EMPLOIS	Emplois N - Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources	RESSOURCES	Ressources collectées - compte de résultat	Suivi des ressources collectées et utilisées
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
Missions sociales	1 108 201	599 928	Ressources collectées auprès du public	1 047 837	895 633
Versements à d'autres organismes	560 028	560 028	Dons manuels non affectés	79 415	79 415
Contributions financières	39 900	39 900	Dons manuels affectés	816 085	816 085
Frais liés aux actions menées en propre	508 273		Legs et autres libéralités non affectés	152 337	134
			Legs et autres libéralités affectés		
			Autres produits liés à la générosité du public		
Frais de collecte	54 417	39 649			
Frais d'appel aux dons	54 417	39 649	Autres fonds privés	257 884	
			Cotisations		
			Mécénat	257 884	
Frais de fonctionnement de l'organisme	140 810		Subventions et autres concours publics	520	
Fonctionnement	69 038	28 840	Autres subventions	520	
Salaires et charges	44 356		Reprise de subventions d'investissement		
Charges financières	27 416		Autres produits	274 375	
			Refacturations diverses	182 938	
			Autres produits	28 896	
			Produits financiers	62 342	
I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT	1 303 428	639 576	I. TOTAL DES RESSOURCES DU COMPTE DE RESULTAT	1 580 617	
II. DOTATION AUX PROVISIONS	73 143		H. REPRISES DES PROVISIONS	27 633	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	824 085		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	560 028	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		-264 057
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	32 379	
V. TOTAL GENERAL	2 200 656		VI. TOTAL GENERAL	2 200 656	631 576
Part des acquisitions d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées					
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		639 576	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		639 576
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		144 204